

RÉPONSE À LA QUESTION ÉCRITE 2.05/25

Delémont deviendrait-elle trop chère pour y vieillir?

Monsieur Dominique Bättig, UDC

Le Conseil communal est sensible à cette problématique et rappelle qu'il a adopté, début 2024, un concept communal en faveur des seniors assorti d'une quarantaine de mesures visant à améliorer la qualité de vie des seniors à Delémont. Ces mesures ont pour objectif de faciliter la vie des seniors établis dans la commune.

Cela étant précisé, le Conseil communal répond aux questions posées comme suit :

Quelle est la tendance de la migration des seniors à Delémont ?

L'administration communale ne tient pas de statistiques spécifiques concernant la migration des seniors. Il apparaît toutefois que l'augmentation de l'offre en matière de lieu d'accueil (appartements protégés, EMS) a attiré ces dernières années des personnes d'un certain âge à la recherche d'un logement adapté. La plupart de ces personnes conservent toutefois leurs papiers dans leur commune. En revanche, on n'observe pas de départs conséquents de personnes une fois l'âge de la retraite atteint.

Au sein de l'Agence AVS-AI, on constate effectivement quelques départs de rentiers vers les pays voisins, mais, même si l'augmentation du pouvoir d'achat est bien entendu un critère, il s'agit majoritairement de personnes ayant conservé un lien fort avec le pays considéré (origine, famille, propriété, etc.)

Quelle est la politique de la Ville pour y faciliter la vie de tous les jours des seniors et rendre le choix de vieillir au pays et d'y dépenser la rente AVS (et l'argent de la pension) plus acceptable ?

Parmi les mesures qui ont pu être mises en place depuis début 2024, nous pouvons mentionner par exemple :

- La création d'un Conseil des seniors, qui donne une tribune aux résident.e.s delémontains de 65 ans et + sur les sujets qui les concernent et qui peuvent être relayés au Conseil communal ou à l'administration, et qui leur permet également de proposer et de réaliser des projets concrets.
- La publication d'un répertoire des prestations existantes à Delémont pour les seniors (non exhaustif).
- L'ouverture d'une permanence téléphonique « seniors », ouverte 2 demi-journées par semaine.
- La création d'une page dédiée sur le site de la commune ainsi que dans le journal local « delémont.ch ».
- La mise sur pied d'après-midi loisirs pour les seniors, tous les lundis à l'Art'senal, en collaboration avec la Croix-Rouge jurassienne.

D'autres mesures sont proposées, à moyen et long terme, et devraient permettre également, pour autant qu'elles puissent être réalisées, d'agir sur la qualité de vie en ville, et sur le choix de rester ou de s'établir à Delémont à l'âge de la retraite. Voici quelques exemples concrets :

- Organiser un événement annuel pour les seniors et créer un Club des aînés.
- Mettre à disposition et animer un local ou un lieu de rencontre pour les seniors, qui pourrait également être intergénérationnel.
- Développer un service de livraison des courses à domicile, éventuellement combiné avec la récupération des déchets.
- Créer une Maison de quartier, au minimum des réunions de quartier.

- Faciliter l'accès aux transports publics : participation à l'achat d'un abonnement/de titres de transports pour les déplacements à Delémont ; faciliter la prise de billets ; améliorer l'accessibilité à la gare et au sud des voies CFF.

Il ne s'agit que de quelques exemples des quelques 40 mesures contenues dans ce qui constitue la politique communale des seniors. Tous les documents y relatifs et les dernières informations peuvent être consultés sur la page de notre site Internet : www.delemont.ch/seniors.

Et finalement, il faut rappeler que le système du cumul de la rente AVS et des prestations complémentaires appliqué uniformément dans toute la Suisse permet de garantir le minimum vital à chaque citoyen·enne.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le président :

Le chancelier :

Damien Chappuis

Nicolas Guenin

Delémont, le 17 juin 2025